

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2894

18 novembre 2013

### SOMMAIRE

<b>A3COM S.A.</b> .....	<b>138894</b>	<b>Hyperion Finance S.à r.l.</b> .....	<b>138886</b>
<b>Arinso Luxembourg S.A.</b> .....	<b>138901</b>	<b>Iberinvest S.A.</b> .....	<b>138897</b>
<b>Ars Libri Sàrl</b> .....	<b>138895</b>	<b>Kadan S.A.</b> .....	<b>138903</b>
<b>Art &amp; Feelings S.A.</b> .....	<b>138895</b>	<b>Kairos Advisors S.A.</b> .....	<b>138902</b>
<b>Aspim</b> .....	<b>138895</b>	<b>Kuwait Petroleum (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>138903</b>
<b>Bank of America Global Holdings, S.à r.l.</b> .....	<b>138894</b>	<b>Magré Technologies S.A.</b> .....	<b>138904</b>
<b>Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A.</b> ..	<b>138894</b>	<b>Mecatramine S.A.</b> .....	<b>138904</b>
<b>Barros-Pereira S.à r.l.</b> .....	<b>138895</b>	<b>Mexco S.à r.l.</b> .....	<b>138904</b>
<b>Bati-Lux-Décor S.à r.l.</b> .....	<b>138902</b>	<b>Millcreek S.A.</b> .....	<b>138904</b>
<b>Beischent Sàrl</b> .....	<b>138896</b>	<b>Motor Ship Elisabeth Sàrl</b> .....	<b>138911</b>
<b>Bepinoja S.à r.l.</b> .....	<b>138896</b>	<b>Multi-Strategy Portfolio</b> .....	<b>138911</b>
<b>Berloc S.à r.l.</b> .....	<b>138897</b>	<b>N. Arend II, Société civile immobilière</b> ..	<b>138906</b>
<b>Best Doctors International Insurance</b> ..	<b>138900</b>	<b>Nimie S.A.</b> .....	<b>138906</b>
<b>Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>138896</b>	<b>Nimie S.A.</b> .....	<b>138903</b>
<b>BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>138898</b>	<b>Nordborn I S.à r.l.</b> .....	<b>138903</b>
<b>Boulangerie-Pâtisserie BARTHOLOME S.à r.l.</b> .....	<b>138896</b>	<b>Nordson Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>138910</b>
<b>Brasserie Gourmande S.à r.l.</b> .....	<b>138897</b>	<b>Northern Star</b> .....	<b>138905</b>
<b>Britannica II S.à r.l.</b> .....	<b>138876</b>	<b>Octans Sicav-SIF</b> .....	<b>138912</b>
<b>Brothling S.à r.l.</b> .....	<b>138906</b>	<b>O.F.C. S.à r.l.</b> .....	<b>138906</b>
<b>B.S. Consulting S.A.</b> .....	<b>138895</b>	<b>Pentland Holding SA</b> .....	<b>138905</b>
<b>Bus &amp; Coach Trading S.A.</b> .....	<b>138902</b>	<b>Phadia Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>138905</b>
<b>Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A.</b> .....	<b>138905</b>	<b>PHIPE S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)</b> .....	<b>138911</b>
<b>Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.</b> .....	<b>138900</b>	<b>Polytec Global Technologies S.à r.l.</b> ....	<b>138905</b>
<b>CD Immo S.à r.l.</b> .....	<b>138900</b>	<b>Primerose Investments S.à r.l.</b> .....	<b>138910</b>
<b>Cheque Resto Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>138900</b>	<b>Sarabel Bakery Investment</b> .....	<b>138866</b>
<b>Euro Ethnic Foods</b> .....	<b>138866</b>	<b>SIX Payment Services (Europe) S.A.</b> ....	<b>138886</b>
<b>FaAbv S.A.</b> .....	<b>138866</b>	<b>SNACK Maria S.à r.l.</b> .....	<b>138883</b>
<b>FDS Group S.A.</b> .....	<b>138904</b>	<b>Sober SA</b> .....	<b>138882</b>
<b>FRB Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>138898</b>	<b>Socostramo International S.A.</b> .....	<b>138886</b>
		<b>TerraSol Invest S.A.</b> .....	<b>138882</b>

**Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.157.

—  
*Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

Le siège social est transféré au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013141210/11.

(130172370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**FaAbv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 120.977.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013141215/10.

(130172323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Sarabel Bakery Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.  
R.C.S. Luxembourg B 180.570.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before the undersigned, Me Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sarabel B.V./S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, Place Bleech, L-7610 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, under number B 136.083,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 September 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Sarabel Bakery Investment" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Larochette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **II. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number,

powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

### *Subscription and payment*

Sarabel B.V./S.à r.l., represented as stated above, subscribes for fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one euros (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in kind consisting in four receivables in an aggregate amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) that Sarabel B.V./S.à r.l. has against its beneficial owner, Mr Willem Adriaan Blijdorp, born on 19 October 1952 in de Noordoostelijke Polder, the Netherlands, residing at Résidence Azur, 16, rue Cantonale, 1898 St. Gingolph, Switzerland (the Receivables).

The entirety of the contribution in kind of the Receivables from Sarabel B.V./S.à r.l. to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the Receivables is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of Sarabel B.V./S.à r.l. dated 17 September 2013 signed for approval by the management of Sarabel B.V./S.à r.l. (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued by the management of Sarabel B.V./S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

1. Sarabel B.V./S.à r.l. is the legal and beneficial owner of the Receivables;
2. the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
3. Sarabel B.V./S.à r.l. is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
4. the Receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivables and the Receivables are not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivables be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivables are freely transferable;
7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivables to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of Sarabel B.V./S.à r.l., will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which Sarabel B.V./S.à r.l. is registered;
8. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivables is at least equal to fifty thousand euro (EUR 50,000) as shown by the interim balance sheet of Sarabel B.V./S.à r.l. and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
9. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by Sarabel B.V./S.à r.l. and upon the contribution of the Receivables by Sarabel B.V./S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables"

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

138871

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

Andreas Capital Suxeskey S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies under number B 43.522;

Mr Bastiaan Lodewijk Melchior Schreuders, manager, born on 12 December 1954 in Breda, the Netherlands, residing at 9, Meescheck, L-6834 Biver, Grand Duchy of Luxembourg.

The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

Mr Willem Adriaan Blijdorp, manager, born on 19 October 1952 in de Noordoostelijke Polder, the Netherlands, residing at Résidence Azur, 16, rue Cantonale, 1898 St. Gingolph, Switzerland.

2. The registered office of the Company is located at 18, place Bleech, L-7610 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre,

Par-devant le soussigné Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Sarabel B.V./S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 18, Place Bleech L-7610 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.083, représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Sarabel Bakery Investment» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Larochette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instru-

ments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion – Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure



(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Sarabel B.V./S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement au moyen d'une contribution en nature consistant en quatre créances d'un montant global de cinquante mille euros (EUR 50.000), que Sarabel B.V./S.à r.l. a sur son bénéficiaire effectif, M. Willem Adriaan Blijdorp, né le 19 octobre 1952 à de Noor-doostelijke Polder, Pays-Bas, résidant à Résidence Azur, 16, rue Cantonale, 1898 St. Gingolph, Suisse (les Créances).

L'intégralité de la contribution en nature des Créances à la Société est affectée au compte du capital social de la Société.

L'estimation des Créances est prouvée inter alia par (i) un bilan intérimaire en date du 17 septembre 2013 signé par la gérance de Sarabel B.V./S.à r.l. (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis par la gérance de Sarabel B.V./S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, indiquant que:

«

1. Sarabel B. V./S.à r.l. est le propriétaire des Créances;
2. les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due et sans déduction aucune;
3. Sarabel B.V./S.à r.l. est le seul ayant-droit aux Créances et possède le droit d'en disposer;
4. les Créances ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Créances et les Créances ne sont soumises à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que les Créances lui soient cédées;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents sociaux, tels que modifiés, les Créances sont librement cessibles;
7. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres requises pour l'exécution et la délivrance des Créances à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de Sarabel B.V./S.à r.l., seront obtenues d'une manière que les lois de la Jurisdiction dans laquelle Sarabel B.V./S.à r.l. est immatriculée autorisent;
8. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Créances est au moins égale à EUR 50.000, comme le bilan intérimaire ci-joint l'indique et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;
9. toutes les formalités relatives à la cession de la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par Sarabel B.V./S.à r.l. et dès l'apport des Créances par Sarabel B.V./S.à r.l. à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit des Créances.»

Ce certificat et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

Andreas Capital Suxeskey S.A., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 43.522;

M. Bastiaan Lodewijk Melchior Schreuders, gérant, né 12 décembre 1954 à Breda, Pays-Bas, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver, Grand-Duché de Luxembourg.

La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Willem Adriaan Blijdorp, gérant, né le 19 octobre 1952 à de Noordoostelijke Polder, Pays-Bas, résidant à Résidence Azur, 16, rue Cantonale, 1898 St. Gingolph, Suisse.

2. Le siège social de la Société est établi au 18, Place Bleech, L-7610 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/44024. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140092/546.

(130170577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Britannica II S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 12.575,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.040.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of September,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.957 (CVF);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 170.644 (CVF II);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVIC Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.791 (CVIC and, together with CVF and CVF II, the Shareholders);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

IN PRESENCE OF:

CVI AA Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178.556 (CVI AA, the New Shareholder 1);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVI CHVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 179.048 (CVI CHVF, the New Shareholder 2);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVIC II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 174.843 (CVIC II, the New Shareholder 3);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. CVF, CVF II and CVIC are the shareholders of Britannica II S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.040 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23<sup>rd</sup> August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26<sup>th</sup> October 2007, number 2433. The articles of association have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23<sup>rd</sup> May 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18<sup>th</sup> July 2013, number 1722 (the "Company").

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred fifteen British Pounds (GBP 12,515) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, four (4) class G shares, four (4) class H shares, four (4) class I shares, four (4) class J shares, four (4) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty British Pounds (GBP 60) in order to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred fifteen British Pounds (GBP 12,515) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, four (4) class G shares, four (4) class H shares, four (4) class I shares, four (4) class J shares, four (4) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to the amount of twelve thousand five hundred and seventy-five British Pounds (GBP 12,575), by the issuance of three (3) class L shares, three (3) class M shares, three (3) class N shares, three (3) class O shares, three (3) class P shares, four (4) class Q shares, four (4) class R shares, four (4) class S shares, four (4) class T shares, four (4) class U shares, five (5) class V shares, five (5) class W shares, five (5) class X shares, five (5) class Y shares, five (5) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

2. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

3. The Shareholder resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty British Pounds (GBP 60) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred fifteen British Pounds (GBP 12,515) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, four (4) class G shares, four (4) class H shares, four (4) class I shares, four (4) class J shares, four (4) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to the amount of twelve thousand five hundred and seventy-five British Pounds (GBP 12,575), by the issuance of three (3) class L shares, three (3) class M shares, three (3) class N shares, three (3) class O shares, three (3) class P shares, four (4) class Q shares, four (4) class R shares, four (4) class S shares, four (4) class T shares, four (4) class U shares, five (5) class V shares, five (5) class W shares, five (5) class X shares, five (5) class Y shares, five (5) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

*Subscription - Payment*

The Shareholders expressly waive their preferential right of subscription.

Then CVIC II, prenamed, declares to subscribe for one (1) new class L share, one (1) new class M share, one (1) new class N Share, one (1) new class O share and one (1) new class P share each having a nominal value of one Pound Sterling

(GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of five Pound Sterling (GBP 5) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

CVI CHVF, prenamed, declares to subscribe for one (1) new class L share, one (1) new class M share, one (1) new class N share, one (1) new class O share and one (1) new class P share each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of five Pound Sterling (GBP 5) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

CVI AA, prenamed, declares to subscribe for one (1) new class L share, one (1) new class M share, one (1) new class N share, one (1) new class O share, one (1) new class P share, four (4) new class Q shares, four (4) new class R shares, four (4) new class S shares, four (4) new class T shares, four (4) new class U shares, five (5) new class V shares, five (5) new class W shares, five (5) new class X shares, five new class (5) Y shares and five (5) new class Z shares each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty Pound Sterling (GBP 50) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The Shareholders, CVI AA, CVI CHVF and CVIC II (together, the "New Shareholders"), now representing the entire share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions:

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the New Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and seventy-five British Pounds (GBP 12,575) represented by:

- twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares,
- three (3) class B shares,
- three (3) class C shares,
- three (3) class D shares,
- three (3) class E shares,
- three (3) class F shares,
- four (4) class G shares,
- four (4) class H shares,
- four (4) class I shares,
- four (4) class J shares,
- four (4) class K shares,
- five (5) class L shares,
- five (5) class M shares,
- five (5) class N shares,
- five (5) class O shares,
- five (5) class P shares,
- six (6) class Q shares,
- six (6) class R shares,
- six (6) class S shares,
- six (6) class T shares,
- six (6) class U shares,
- seven (7) class V shares,
- seven (7) class W shares,
- seven (7) class X shares,
- seven (7) class Y shares
- and seven (7) class Z shares

having a par value of one British Pound (GBP 1) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be."

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200)

### Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de septembre,

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

CVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.957 (CVF);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.644. (CVF II);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVIC Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.791 (CVIC et ensemble avec CVF et CVF II, les Associés)

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

EN PRESENCE DE:

CVI AA Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.556 (CVI AA, le nouvel associé 1);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVI CHVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.048 (CVI CHVF, le nouvel associé 2);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVIC II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.791 (CVIC II, le nouvel associé 3).

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

Les Associés ont requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. CVF, CVF II et CVIC sont les Associés de Britannica II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.040 constituée le 23 août 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2433 le 26 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 mai 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 le 18 juillet 2013. (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cent quinze Livres Sterling (GBP 12.515) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, trois (3) parts sociales de classe B, trois (3) parts sociales de classe C, trois (3) parts sociales de classe D, trois (3) parts sociales de classe E, trois (3) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I, quatre (4) parts sociales de classe J, quatre (4) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du montant du capital social de la Société de la somme de soixante Livres Sterling (GBP 60) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quinze Livres Sterling (GBP 12.515) représentés par douze mille

quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, trois (3) parts sociales de classe B, trois (3) parts sociales de classe C, trois (3) parts sociales de classe D, trois (3) parts sociales de classe E, trois (3) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I, quatre (4) parts sociales de classe J, quatre (4) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) à la somme de douze mille cinq cent et soixante-quinze Livres Sterling (GBP 12.575) par l'émission de trois (3) parts sociales L, trois (3) parts sociales M, trois (3) parts sociales N, trois (3) parts sociales O, trois (3) parts sociales P, quatre (4) parts sociales Q, quatre (4) parts sociales R, quatre (4) parts sociales S, quatre (4) parts sociales T, quatre (4) parts sociales U, cinq (5) parts sociales V, cinq (5) parts sociales W, cinq (5) parts sociales X, cinq (5) parts sociales Y et cinq (5) parts sociales Z ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ensuite, les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital de capital social de la Société de la somme de soixante Livres Sterling (GBP 60) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quinze Livres Sterling (GBP 12.515) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, trois (3) parts sociales de classe B, trois (3) parts sociales de classe C, trois (3) parts sociales de classe D, trois (3) parts sociales de classe E, trois (3) parts sociales de classe F, quatre (4) parts sociales de classe G, quatre (4) parts sociales de classe H, quatre (4) parts sociales de classe I, quatre (4) parts sociales de classe J, quatre (4) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) à la somme de douze mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 12.575) par l'émission de trois (3) parts sociales L, trois (3) parts sociales M, trois (3) parts sociales N, trois (3) parts sociales O, trois (3) parts sociales P, quatre (4) parts sociales Q, quatre (4) parts sociales R, quatre (4) parts sociales S, quatre (4) parts sociales T, quatre (4) parts sociales U, cinq (5) parts sociales V, cinq (5) parts sociales W, cinq (5) parts sociales X, cinq (5) parts sociales Y et cinq (5) parts sociales Z ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

3.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé renonce formellement à leur droit préférentiel de souscription.

Ensuite CVIC II, précitée, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale L, une (1) nouvelle part sociale M, une (1) nouvelle part sociale N, une (1) nouvelle part sociale O, une (1) nouvelle part sociale P et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq Livre Sterling (GBP 5) documenté au notaire par un certificat de blocage.

CVI CHVF, précitée, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale L, une (1) nouvelle part sociale M, une (1) nouvelle part sociale N, une (1) nouvelle part sociale O, une (1) nouvelle part sociale P et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq Livre Sterling (GBP 5) documenté au notaire par un certificat de blocage.

CVI AA, précitée, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale L, une (1) nouvelle part sociale M, une (1) nouvelle part sociale N, une (1) nouvelle part sociale O, une (1) nouvelle part sociale P, quatre (4) nouvelles parts sociales Q, quatre (4) nouvelles parts sociales R, quatre (4) nouvelles parts sociales S, quatre (4) nouvelles parts sociales T, quatre (4) nouvelles parts sociales U, cinq (5) nouvelles parts sociales V, cinq (5) nouvelles parts sociales W, cinq (5) nouvelles parts sociales X, cinq (5) nouvelles parts sociales Y et cinq (5) nouvelles parts sociales Z et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante Livre Sterling (GBP 50) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Les Associés, CVI AA, CVI CHVF et CVIC II (ensemble, les Associés) ont unanimement pris les résolutions qui suivent:

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 12.575) représentés par

- douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A,
- trois (3) parts sociales de classe B,
- trois (3) parts sociales de classe C,



- trois (3) parts sociales de classe D,
  - trois (3) parts sociales de classe E,
  - trois (3) parts sociales de classe F,
  - quatre (4) parts sociales de classe G,
  - quatre (4) parts sociales de classe H,
  - quatre (4) parts sociales de classe I,
  - quatre (4) parts sociales de classe J,
  - quatre (4) parts sociales de classe K,
  - cinq (5) parts sociales de classe L,
  - cinq (5) parts sociales de classe M,
  - cinq (5) parts sociales de classe N,
  - cinq (5) parts sociales de classe O,
  - cinq (5) parts sociales de classe P,
  - six (6) parts sociales de classe Q,
  - six (6) parts sociales de classe R,
  - six (6) parts sociales de classe S,
  - six (6) parts sociales de classe T,
  - six (6) parts sociales de classe U,
  - sept (7) parts sociales de classe V,
  - sept (7) parts sociales de classe W,
  - sept (7) parts sociales de classe X,
  - sept (7) parts sociales de classe Y
  - et sept (7) parts sociales de classe Z,
- ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de l'augmentation de capital social décrite ci-avant s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200.-EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. LAC/2013/43962. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139533/297.

(130170885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Sober SA, Société Anonyme,  
(anc. TerraSol Invest S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 157.749.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten September.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der "TerraSol Invest S.A.", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 468 vom 11. März 2011, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 157.749.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Eugeniusz PANOW, Kaufmann, wohnhaft zu D-14055 Berlin, Heerstraße 88.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Bernhard Hans TRILLER, Kaufmann, wohnhaft zu D-13187 Berlin, Kreuzstraße 10.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Ullrich DELL'ANTONIO, Kaufmann, wohnhaft zu D-12524 Berlin, Drössestraße 6.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Umbenennung der Bezeichnung der Gesellschaft.
- Abänderung von Artikel 1 der Statuten.
- Rücktritt von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern.
- Rücktritt des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds.
- Ernennung von drei (3) neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern und fortan hat Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "SOBER SA" gegründet.

*Zweiter Beschluß*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern an, nämlich:

- Ralf SALMEN, Diplom-Betriebswirt (BA), wohnhaft zu D-69121 Heidelberg, Amselgasse 11.
- Erik DEPPE, Diplom-Kaufmann (Uni), wohnhaft zu D-65468 Trebur, Oderstraße 30.

Es wird ihnen Entlast erteilt.

*Dritter Beschluß*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds an, nämlich:

- Ralf SALMEN, Diplom-Betriebswirt (BA), wohnhaft zu wohnhaft zu D-69121 Heidelberg, Amselgasse 11.

Es wird ihm Entlast erteilt.

*Vierter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt drei (3) neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen, nämlich:

- Eugeniusz PANOW, Kaufmann, wohnhaft zu D-14055 Berlin, Heerstraße 88,
- Bernhard Hans TRILLER, Kaufmann, wohnhaft zu D-13187 Berlin, Kreuzstraße 10,
- Ullrich DELL'ANTONIO, Kaufmann, wohnhaft zu D-12524 Berlin, Drössestraße 6.

Das Mandat der genannten Verwaltungsratsmitglieder endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: PANOW, TRILLER, DELL'ANTONIO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 42933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140927/66.

(130171124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

### **SNACK Maria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 17, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 180.650.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria do Carmo MARQUES DAS NEVES, salariée, née le 9 mars 1970 à Aveiro, (Portugal), demeurant à L-9454 Fohren, 31, Faeschent.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet le commerce d'articles de boulangerie et de pâtisserie avec une petite restauration.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «SNACK Maria S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame, Maria do Carmo MARQUES DAS NEVES, pré-qualifiée

cent parts sociales . . . . . 100 parts

TOTAL: cent parts sociales . . . . . 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

- Madame Maria do Carmo MARQUES DAS NEVES, salariée, née le 9 mars 1970 à Aveiro, (Portugal), demeurant à L-9454 Fohren, 31 Faeschent.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, Esplanade 17.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Marques das neves, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12202. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141551/150.

(130172481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 13 juin 2013*

Le conseil d'administration a décidé lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2013 de renouveler le mandat de son réviseur d'entreprises Ernst & Young (7, Rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach) jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

*Pour Six Payment Services (Europe) S.A.*

*Un mandataire autorisé*

Référence de publication: 2013141548/15.

(130172030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Socostramo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.094.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141555/9.

(130172050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Hyperion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.576.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Hyperion Insurance Group Limited", a company organised under the laws of England and Wales under company number 2937398, whose registered office is at 16 Eastcheap, London EC3M 1BD, United Kingdom, here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 25<sup>th</sup> of September 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Company form.**

1.1 There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may act as a director of other companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination: "Hyperion Finance S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 The capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000.00) represented by twenty thousand (20,000) shares of one US dollar (USD 1.00) each (the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

6.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

6.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue.

6.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

**6.7 - Profit Participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.8 - Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.9 - Transfer of shares**

6.9.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.9.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.9.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.9.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.10 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by a board of managers composed of three (3) managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The managers will constitute a board of managers. In such event there shall be two (2) classes of managers in the Company as follows: (i) one class of A managers; and (ii) one class of B managers.

7.1.3 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 - Committees

The board of managers can establish committees, composed by members, who may, but are not required to, be managers of the Company, and whose powers and duties shall be determined by the board of managers. In particular, the board of managers can establish an audit committee, a compensation committee and a capex/investment committee.

#### 7.3 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 - Representation and signatory power

7.4.1. Subject to the provisions of Article 7.3 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4.2 The Company shall be bound by the joint signature of and only of a class A manager and a class B manager.

7.4.3 The board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.4.4 The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

7.5.1 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.5.2 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

7.5.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5.4 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented 7.5.5 Resolutions shall be taken by a majority of managers including obligatorily the vote of one class A manager and one class B manager.

7.5.7 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers initiated from Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.6 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholder's meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.



**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15<sup>th</sup> of the month of May, at 2.45 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> day of January and ends on the 31<sup>st</sup> day of December.

11.2 - Annual accounts

11.2.1 Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

12.5 The board of managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 12.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

*Subscription and Payment*

All the shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "Hyperion Insurance Group Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

138890

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at Liberty Office Center, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Stéphane BIVER, employee, born on 3 August 1968 at Watermael-Boitsfort in Belgium, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as class A manager;
  - Mr Alain NOULLET, employee, born on 2 November 1960 at Bergen-Sainte-Agathe in Belgium, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as class A manager;
  - Mr Eric FADY, financial director, born on 23 November 1958 in Lyon (France), with professional address at 58 Wavendon Avenue, W4 4NS, London, United Kingdom, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

"Hyperion Insurance Group Limited", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Eastcheap, Londres EC3M 1BD, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 2937398 et ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société peut agir en tant qu'administrateur d'autres sociétés et administrer de telles sociétés, qui ne devront pas nécessairement être des filiales de la Société.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société adopte la dénomination: "Hyperion Finance S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est de vingt mille dollars US (20.000,00 USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (1,00 USD) (les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

6.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

6.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises.

6.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6.7 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.8 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.9 - Transfert de parts sociales

6.9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.9.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises *inter vivos* à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.9.4 Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.10 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Les gérants constitueront un conseil de gérance, composé de deux (2) classes de gérants de la manière suivante: (i) une classe de gérants A; et (ii) une classe de gérants B.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Les Comités

Le conseil de gérance peut établir des comités, composés de membres, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des gérants de la Société, et dont les pouvoirs et obligations seront déterminés par le conseil de gérance. En particulier, le conseil de gérance peut établir un comité d'audit (audit committee), un comité de rémunération (compensation committee) ainsi qu'un comité d'investissement (capex/investment committee).

#### 7.3 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 - Représentation et signature autorisée

7.4.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

7.4.2 La Société peut être engagée uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

7.4.3 Le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.4.4 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.5 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

7.5.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

7.5.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

7.5.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

7.5.5 Des résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des gérants incluant obligatoirement le vote d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. 7.5.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance initiées depuis Luxembourg par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

##### 11.2 - Les comptes annuels

11.2.1 Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

12.5 Le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 12.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

"Hyperion Insurance Group Limited", prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars US (20.000,00 USD) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au Liberty Office Center, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort, Belgique, résidant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;
- Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Bergen-sainte-agathe en Belgique, résidant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;
- Monsieur Eric FADY, directeur financier, né le 23 novembre 1958 à Lyon (France), résidant professionnellement au 58 Wavendon Avenue, W4 4NS, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie B;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Relation: EAC/2013/12641.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013139787/429.

(130170689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Bank of America Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 171.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.283.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142630/11.

(130174577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013142631/11.

(130174288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**A3COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A3COM S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142625/11.

(130174425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Art & Feelings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 152.310.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142619/10.

(130173971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Aspim, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 133.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASPIM*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142620/12.

(130174357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**B.S. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 45.486.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013142627/10.

(130174177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Ars Libri Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1620 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gellé.  
R.C.S. Luxembourg B 85.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARS LIBRI SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142617/11.

(130174398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Barros-Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9071 Ettelbruck, 72, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 137.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BARROS-PEREIRA SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142645/11.

(130174452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Boulangerie-Pâtisserie BARTHOLOME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4575 Differdange, 15, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour Boulangerie-Pâtisserie BARTHOLOME S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013142641/12.

(130174286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.940.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 octobre 2013*

1. Monsieur Francisco José AHEDO a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant A.
4. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur John VARVARIS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 25 octobre 1958, demeurant professionnellement à Boston MA 02115 (Etats-Unis d'Amérique), 100, Federal Street, 21<sup>st</sup> FL, a été nommée comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142636/21.

(130174532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Beiscent Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEISCHENT SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142649/11.

(130174468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Bepinoja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.625.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142652/10.

(130174427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.



**Berloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.  
R.C.S. Luxembourg B 66.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BERLOC Sarl*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142653/11.

(130174491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Brasserie Gourmande S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 2A, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 50.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour BRASSERIE GOURMANDE S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013142663/12.

(130174292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Iberinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 138.780.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 3 juillet 2013*

1. L'Assemblée décide de remplacer Monsieur Arnaud SCHREIBER, au poste d'administrateur, par Monsieur Fabrice BONISCHO domicilié Boulevard Schuman 29 à L-8340 OLM et ce, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

En outre, elle décide de remplacer Monsieur Benoît LEJEUNE, au poste d'administrateur, par la société ERDEBE SA, société de droit suisse, immatriculée au Registre de Commerce sous le n° CH-660-2334009-1, ayant son siège social à CH-1206 Genève, Rue de l'Athénée 7 et représentée par Monsieur Jean-Marc JORAND et ce, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de 2019.

De plus, il décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Moyse DARGAA domicilié Rue du Bois 72 à L-8049 STRASSEN. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

En outre, le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler le mandat de Président de Conseil d'Administration de Monsieur Moyse DARGAA domicilié Rue du Bois 72 à L-8049 STRASSEN.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

A dater du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Monsieur Moyse DARGAA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Fabrice BONISCHO, Administrateur

- La société «ERDEBE SA», représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Marc JORAND, Administrateur

2. L'Assemblée décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA ayant son siège social Route d'Esch 7 à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société d'Avenue J.F. Kennedy 44 L-1855 Luxembourg à Rue du Curé 40 L-1368 Luxembourg et ce, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013142840/31.

(130174254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FRB Solutions S.à r.l.).**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Sind erschienen:

1. Herr Dietmar THIELTGES, geboren in D-Trier, am 10. Februar 1954, wohnhaft in D-54317 Kasel, Herrenbergstraße 16,

2. Herr Olaf WEGERMANN, geboren in D-Ründeroth, am 7. Dezember 1969, wohnhaft in L-6718 Grevenmacher, 19, rue des Caves,

3. Bilfinger Construction GmbH mit Sitz in D-65189 Wiesbaden, Gustav-Nachtigal-Straße 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer 23348,

hier vertreten durch Herrn Jean Nicolas genannt John WEBER, Buchprüfer, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 23. August 2013, zu Wiesbaden,

Welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Herr Dietmar THIELTGES und Herr Olaf WEGERMANN erklären zu handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FRB Solutions S.à r.l., mit Sitz in L-6758 Grevenmacher, 2a, rue Victor Prost, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.161,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Grevenmacher residierenden Notar Joseph Gloden, am 18. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2462 vom 30. Oktober 2007,

abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Joseph Gloden, am 29. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2225 vom 11. September 2008.

*Präambel*

1. Auf Grund einer Anteilsabtretung unter Privatschrift vom 22. Mai 2013, hat Herr Dietmar THIELTGES, vorgenannt, sechshundertfünfundzwanzig (625) Gesellschaftsanteile an der vorgenannten Gesellschaft "FRB Solutions S.à r.l." eingetragen auf seinen Namen, an die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, vorgenannt, abgetreten.

2. Auf Grund selbiger, vorerwähnten Anteilsabtretung unter Privatschrift vom 22. Mai 2013, hat Herr Olaf WEGERMANN, vorgenannt, sechshundertfünfundzwanzig (625) Gesellschaftsanteile an der vorgenannten Gesellschaft "FRB Solutions S.à r.l." eingetragen auf seinen Namen, an die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, vorgenannt, abgetreten.

Die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, hier vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt diesen Anteilsabtretungen zuzustimmen und diese anzunehmen.

Die Zessionarin „Bilfinger Construction GmbH“, vorbenannt, wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Sodann haben die Komparenten dem amtierenden Notar ein Exemplar der vorerwähnten Anteilsabtretung vom 22. Mai 2013 ausgehändigt, welche Urkunde, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Infolge der vorgenannten Anteilsabtretungen ist die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“ nunmehr die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FRB Solutions S.à r.l.“.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-) ist wie folgt gezeichnet:  
 von der Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, mit Sitz in D-65189 Wiesbaden,  
 Gustav-Nachtigal-Straße 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer  
 23348, eintausendzweihundertfünfzig Anteile ..... 1.250  
 Total: eintausendzweihundertfünfzig Anteile ..... 1.250

Die nunmehr alleinige Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklärt die alleinige Gesellschafterin „Bilfinger Construction GmbH“, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FRB Solutions S.à r.l." wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je zehn Euro (10,- €) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

an die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, mit Sitz in D-65189 Wiesbaden, Gustav-Nachtigal-Straße 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer 23348, eintausendzweihundertfünfzig Anteile .....	1.250
Total: eintausendzweihundertfünfzig Anteile .....	1.250

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung erklärt die Demission von Herrn Karl-Heinz BALZERT, geboren in D-Püttlingen-Köllerbach, wohnhaft in D-66346 Püttlingen, Weiherbergstrasse 45, als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FRB Solutions S.à r.l.", mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihm Entlastung.

Die Gesellschafterversammlung erklärt Herrn Dr. Roland GÄRBER, Diplom-Ingenieur, geboren in D-Bad Dürkheim am 27 April 1972, wohnhaft in D-68167 Mannheim, Lange Rötterstrasse 66, zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FRB Solutions S.à r.l.", mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschafterversammlung erklärt Herrn Olaf WEGERMANN, geboren in D-Ründeroth am 7. Dezember 1969, wohnhaft in L-6718 Grevenmacher, 19, rue des Caves, zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FRB Solutions S.à r.l.", mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und eines administrativen Geschäftsführers verpflichtet.

#### *Dritter Beschluss*

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, beziehungsweise gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, werden sodann die obigen Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft "FRB Solutions S.à r.l." ausdrücklich von den beiden Geschäftsführern Herrn Roland GÄRBER, vorbenannt, und Herrn Olaf WEGERMANN, vorbenannt, angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt.

Die beiden Geschäftsführer erklären desweiteren die Parteien davon zu entbinden, die vorstehenden Anteilsabtretungen der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung erklärt Artikel 12 der Stazungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so ist dieser alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so ist jeder Geschäftsführer gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird."

#### *Fünfter Beschluss*

Infolge der obigen Anteilsabtretungen beschließt die alleinige Gesellschafterin „Bilfinger Construction GmbH" die Bezeichnung der Gesellschaft von „FRB Solutions S.à r.l." in „BILFINGER FRB Solutions S.à r.l." umzuändern und Artikel drei der Satzung anzupassen:

„ **Art. 13. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.".

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. THIELTGES, O. WEGERMANN, J. WEBER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 10. Oktober 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013142788/118.

(130174217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Cheque Resto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange & 1 rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 83.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142709/9.

(130174484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**CD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 80.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142701/9.

(130174446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142679/10.

(130174050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Best Doctors International Insurance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.741.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 octobre 2013*

1. Monsieur Charles Damien PAYNE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur John VARVARIS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 25 octobre 1958, demeurant professionnellement à Boston MA 02115 (Etats-Unis d'Amérique), 100, Federal Street, 21<sup>st</sup> FL, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Best Doctors International Insurance

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142635/16.

(130174596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Arinso Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 60.115.

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Arinso Luxembourg S.A.», ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.115, constituée originairement sous la dénomination de "ARGUS INTEGRATED SOLUTIONS S.A.", suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 590 du 20 octobre 1997, page 28.296.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Detlef XHONNEUX.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DHAXELET.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Detlef XHONNEUX.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. - Modification de la date de l'assemblée générale annuelle;

2. - Modernisation du mode de tenue du conseil d'administration et ajout à l'article 10 après le § 6 du paragraphe suivant: «Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»;

3. - Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier vendredi d'octobre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer l'article 19 § 1 et §2 des statuts de la Société afin de refléter ledit changement comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, le dernier vendredi d'octobre de chaque année à 11.00 (onze) heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera avancée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.»

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le mode de tenue du conseil d'administration et l'insertion à l'article 10 après le § 6 des statuts de la Société du paragraphe suivant: «Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: D. XHONNEUX, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12096. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé):* M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, le 30 septembre 2013.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2013142616/69.

(130174244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Bus & Coach Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.992.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BUS & COACH TRADING S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013142643/13.

(130174130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Bati-Lux-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 60.884.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013142647/13.

(130174514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Kairos Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 174.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 octobre 2013.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2013142866/13.

(130174348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Nordborn I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.949.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142968/10.

(130174485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Nimie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

---

*Rectificatif remplaçant la mention déposée au Registre du Commerce le 13/08/2012 avec la référence: L120142572*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142967/11.

(130174414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Kadan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.020.

---

Nous vous prions par la présente de bien vouloir prendre acte de notre démission de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Data Graphic S.A.

Signature

Référence de publication: 2013142865/12.

(130174082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Kuwait Petroleum (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 168.061.

---

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 octobre 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142860/12.

(130174355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**FDS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.425.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142776/9.

(130174080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Magré Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.990.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013142926/11.

(130174346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Mecatramine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 85.678.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013142950/10.

(130174181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Millcreek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MILLCREEK S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013142953/11.

(130174320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Mexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 129.269.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2013142952/11.

(130174145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---



**Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.  
R.C.S. Luxembourg B 110.423.

En date du 24 septembre 2013, le gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 39, Rue A. Munchen, L-2172 Luxembourg, avec effet au 2 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142674/11.

(130174367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Northern Star, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.175.

Le bilan consolidé au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORTHERN STAR*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013142969/11.

(130174396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Pentland Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 75.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pentland Holding SA*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013142992/11.

(130173873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Polytec Global Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 151.801.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013142994/11.

(130174283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Phadia Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 94.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 162.968.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 12 septembre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142993/12.

(130173951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Brothling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 119.834.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142642/9.

(130174528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 76.489.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant le 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Clémency, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142971/11.

(130174127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Nimie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142966/10.

(130174413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**N. Arend II, Société civile immobilière, Société Civile.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg E 4.854.

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, matricule 19500123136; et

2.- Maître Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

Ici représenté par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- En date du 27 juin 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 44.849 de son répertoire, une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière N. AREND II, Société civile immobilière, numéro matricule 20127002135, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4854, ayant son siège social sis au 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2258 du 11 septembre 2012 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés à deux reprises suivant actes reçus par le notaire soussigné (1) en date du 19 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 549 du 6 mars 2013 et rectifié suivant acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2013 non encore publié au Mémorial C et (2) en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2168 du 5 septembre 2013.

L'acte du 27 juin 2013 numéro 44.849 du répertoire du notaire soussigné a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 9 juillet 2013 portant les références LAC/2013/31755 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 23 juillet 2013 portant les références L130125597.

Or les requérants déclarent par les présentes avoir constaté une erreur matérielle portant sur le montant du capital social et du nombre de parts avant augmentation du capital de la Société (et par conséquent le montant du capital et le nombre de parts après augmentation du capital), ledit montant et le nombre de parts ayant été rectifiés suivant acte rectificatif reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2013 sous le numéro 45.562 de son répertoire.

Par la présente, les soussignés, es qualités qu'ils agissent requièrent la rectification dudit acte comme suit:

*Version des passages erronés*

(...)

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 2.590.190 (deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 259.019 (deux cent cinquante-neuf mille dix-neuf) parts d'une valeur d'EUROS 10 (Euros dix) chacune, entièrement libérées et réparties en parts sociales libellées: 258.919 (deux cent cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

- que les parts sociales de la Société sont actuellement réparties comme suit:

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 1. Monsieur Nico AREND, précité . . . . .        | 98 parts B et<br>258.919 parts A |
| 2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité . . . . . | 2 parts B                        |

Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 930.000 (neuf cent trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.590.190 (deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 3.520.190 (trois millions cinq cent vingt mille cent quatre-vingt-dix euros) par la création et l'émission de 93.000 (quatre-vingt-treize mille) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A actions existantes.

(...)

*Deuxième résolution*

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.520.190 (trois millions cinq cent vingt mille cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 352.019 (trois cent cinquante deux mille dix-neuf) parts d'une valeur d'EUROS 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 351.919 (trois cent cinquante et un mille neuf cent dix-neuf) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

*Constat*

Les 351.919 (trois cent cinquante et un mille neuf cent dix-neuf) parts sont ainsi réparties en 351.919 (trois cent cinquante et un mille neuf cent dix-neuf) parts A et 100 parts B comme suit:

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 1. Monsieur Nico AREND, précité . . . . .        | 98 parts B et<br>351.919 parts A |
| 2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité . . . . . | 2 parts B                        |

(...)

*Version intégrale de l'acte rectifié*

N. AREND II, Société civile immobilière

Société civile immobilière

Siège social: 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg

RCS Luxembourg E 4854

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 27 juin 2013 Numéro 44.849

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de juin,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant professionnellement au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch, matricule 19500123136; et

2.- Maître Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

Ici représenté par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Nico Arend et Georges Gudenburg, précités sont les deux (2) seuls associés actuels de la société civile immobilière N. AREND II, Société civile immobilière, numéro matricule 20127002135, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4854, ayant son siège social sis au 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2258 du 11 septembre 2012 (la "Société").

- que les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2012 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 549 du 6 mars 2013.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 2.386.470 (deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-dix euros) représenté par 238.647 (deux cent trente-huit mille six cent quarante-sept) parts d'une valeur d'EUROS 10 (Euro dix) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 238.547 (deux cent trente-huit mille cinq cent quarante-sept) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

- que les parts sociales de la Société sont actuellement réparties comme suit:

1. Monsieur Nico AREND, précité . . . . .	98 parts B et 238.547 parts A
2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité . . . . .	2 parts B

Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 930.000 (neuf cent trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.386.470 (deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-dix euros) à EUR 3.316.470 (trois millions trois cent seize mille quatre cent soixante-dix euros) par la création et l'émission de 93.000 (quatre-vingt-treize mille) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A actions existantes.

#### *Souscription et libération*

Ensuite, Monsieur Nico AREND, précité a déclaré souscrire les 93.000 (quatre-vingt-treize mille) parts de classe A et les libérer intégralement au moyen d'un apport autre qu'en numéraire évalué globalement à EUR 930.000 (neuf cent trente mille euros) consistant en la pleine propriété des immeubles suivants:

1.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Asteria» sis à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch

- numéro 366/5288, lieu-dit «rue Grande-Duchesse Charlotte», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 04 ares 95 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:	(en millièmes)
- Le lot 001 U A 81, Savoir une unité «Parking intérieur» au sous-sol, représentant . . . . .	5,280
- Le lot 005 U A 81, Savoir une unité «Parking intérieur» au sous-sol, représentant . . . . .	7,380
- Le lot 018 U B 04, Savoir une unité «Duplex» au quatrième étage, représentant . . . . .	135,130
- Le lot 019 U C 05, Savoir une unité «Duplex» au cinquième étage, représentant . . . . .	81,330
2.- en copropriété et indivision forcée: . . . . .	229,120

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de DEUX CENT VINGT-NEUF virgule CENT VINGT MILLIEMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain;

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente à terme reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 18 juin 1993, numéro 10.725 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 14 juillet 1993, volume 1346, numéro 88.

- suivant acte de modification de régime matrimonial reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 1999, numéro 446 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 25 août 1999, volume 1602, numéro 89.

L'Apporteur précité, ici présent DECLARE en outre QUE:

1.- les biens immeubles sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance des terrains ni pour les indications cadastrales.

2.- de plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3.- l'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant les grever sont à la charge de la Société à partir de ce jour.

4.- il n'existe aucun obstacle à l'apport des immeubles à la Société.

5.- à la demande expresse du notaire instrumentant, l'Apporteur déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

6.- l'Apporteur garantit que les immeubles sont libres des toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

2.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Centre Mercure» sis à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie

- numéro 590/9365, lieu-dit «Avenue de la Gare», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 12 ares 05 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive: (en millièmes)

- l'appartement 9.1 (lot 66) au neuvième étage, et les caves 13 à 15 au deuxième sous-sol,

représentant . . . . . 23,772

2.- en copropriété et indivision forcée: . . . . . 23,772

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de VINGT-TROIS virgule SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIEMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de EUR 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille euros) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 20 janvier 2000, numéro 42 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 4 février 2000, volume 1623, numéro 73.

- suivant acte rectificatif reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 16 décembre 2002, numéro 5841 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 27 janvier 2003, volume 1778, numéro 8.

L'Apporteur précité, ici présent, DECLARE en outre QUE:

1.- les biens immeubles sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance des terrains ni pour les indications cadastrales.

2.- de plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3.- l'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant les grever sont à la charge de la Société à partir de ce jour.

4.- il n'existe aucun obstacle à l'apport des immeubles à la Société.

5.- à la demande expresse du notaire instrumentant, l'Apporteur déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

6.- l'Apporteur garantit que les immeubles sont libres des toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.316.470 (trois millions trois cent seize mille quatre cent soixante-dix euros) représenté par 331.647 (trois cent trente et un mille six cent quarante-sept) parts d'une valeur d'EUROS 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 331.547 (trois cent trente et un mille cinq cent quarante-sept) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

138910

*Constat*

Les 331.647 parts sont réparties en 331.547 parts A et 100 parts B comme suit:

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 1. Monsieur Nico AREND, précité . . . . .        | 98 parts B et<br>331.547 parts A |
| 2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité . . . . . | 2 parts B                        |
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de douze mille sept cent trente Euros (EUR 12.730).

*Pouvoirs*

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Etude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

*Pouvoirs*

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Etude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, es qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico Arend, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2013. LAC/2013/44485. Reçu 12,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142961/221.

(130174224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Primerose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.000.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142998/10.

(130174436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Nordson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.426.

Les comptes annuels au 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143677/9.

(130175609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Motor Ship Elisabeth Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 34.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143663/9.

(130174725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 octobre 2013*

*Conseil d'Administration*

- Démission de Madame Maaïke van Meer en date du 3 décembre 2012
- Démission de Monsieur Mark den Hollander en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013
- Ratification de la cooptation avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013 de Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Nomination de Monsieur Hans Stoter
- Ratification de la cooptation avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 de Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Nomination de Monsieur Benoit De Belder

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d' un an, jusqu' à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2013143675/31.

(130175029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**PHIPE S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.238.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 août 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pedro Racy Cirri, Administrateur, avec adresse au 62, Rua Presidente Prudente, 01408-030 Jardim Paulistano, São Paulo, Brésil
- Telma Racy, Administrateur, avec adresse au 62-E ANDAR, Rua Presidente Prudente, 01408-030 São Paulo, Brésil
- Philippe Racy Takla, Administrateur, avec adresse au 145, Rua São Paulo Antigo, 05684-010 Real Parque, Morumbi, São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144395/23.

(130175729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

---

### **Octans Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.401.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the second of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

The board of directors of OCTANS SICAV-SIF (the SICAV-SIF), a Société d'Investissement à Capital Variable with registered office at Luxembourg, duly represented by Mr Hughes de Monthébert, bank employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in accordance with a resolution by the board of directors of the SICAV SIF taken on September 6, 2013.

The minutes of the resolution, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following:

I. OCTANS SICAV-SIF, a Société d'Investissement à Capital Variable with registered office at Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 10, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), of January 4, 2011, number 7.

II. As per July 16, 2013 there are no more shareholders in the last Sub-Fund of the SICAV-SIF.

III.- The person appearing, on behalf of the board of directors, requests the notary to state the liquidation and the dissolution of the SICAV SIF as per July 16, 2013.

IV. The corporate books and accounts of the SICAV SIF will be kept for a period of five years at the office of Pictet & Cie (Europe) S.A. and FundPartner Solution (Europe) S.A. at L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary draws the attention of the person appearing to the fact that in the absence of the formal appointment of a liquidator, *vis-à-vis* third parties, the board of directors may be deemed to be liquidator (pursuant to article 143 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended);

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned person appearing signed the present original deed with me, the undersigned notary.

Signé: H. DE MONTHÉBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45457. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur *ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144376/38.

(130175709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

---